

Compte rendu de séance

Séance du 23 Mars 2021

L' an 2021 et le 23 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil Municipal sous la présidence de FERNANDES Violette, Maire.

Présents : Mme FERNANDES Violette, Maire, Mme TORASSO Sandra, MM : ANCLIN Nicolas, BERGER Jean-Pierre, LACOUDRE Guy, PLANCHON Alain

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme YENK Ingrid à M. LACOUDRE Guy, M. MILLET Nicolas à Mme FERNANDES Violette

Absent(s) : M. DELUGE Paul

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 6

Date de la convocation : 16/03/2021

Date d'affichage : 18/03/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme TORASSO Sandra

Le conseil municipal est convoqué à 19 h pour que les élus « actifs » puissent y participer. Vu l'absence de 3 d'entre eux dont le 1^{er} adjoint et la référente de 2 commissions communales, Messieurs PLANCHON et BERGER constatent que cette disposition semble inutile ; le conseil pourrait être convoqué plus tôt, ce qui permettrait aussi à des habitants d'y assister avant le couvre-feu.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU :

Madame le Maire souhaite faire rectifier le paragraphe sur « la carrière de Chassy », en effet, elle ne voit pas de quel courrier il est fait allusion. Monsieur BERGER doit transmettre une copie de ce courrier au secrétariat de mairie.

Monsieur BERGER a trouvé le compte-rendu complet, mais souhaiterait que soit dissocié le rapport des commissions des questions diverses.

Messieurs PLANCHON et BERGER demandent s'il est possible de distribuer aux administrés le compte-rendu de conseil afin qu'ils soient informés étant donné que le public n'est pas autorisé aux réunions. Madame le Maire est favorable mais demande que cette distribution soit assurée par les conseillers. Il est proposé de rajouter un formulaire pour que les administrés qui le souhaitent, fournissent leur adresse mail afin de faire un mailing pour les prochaines fois.

SOMMAIRE

- **Présentation du budget 2021**

- Questions diverses

PRÉSENTATION DU BUDGET 2021

Madame le Maire propose à M. BERGER de présenter le budget.

M. BERGER précise que cette année, il a été plus facile de faire le budget et donc il est plus détaillé.

Il nous fait part du résultat de 2020 et nous précise que le Compte Administratif ainsi que le Compte de Gestion seront à voter lors du prochain conseil ainsi que l'affectation du résultat 2020.

Dans la section Dépenses de Fonctionnement, au chapitre 75, des sous-comptes vont être créés pour faciliter la lecture comptable.

M. BERGER explique que certains projets ont pu être valorisés comme exemple au chapitre 60 :

- le fleurissement, qui prévoit une distribution de graines aux administrés et des plantations sur la commune (entrée du village, le long de l'église, cimetière).

Madame TORASSO a constaté la dégradation de certaine tête de buse et reprend l'idée de M. MILLET d'installer un système de jardinière en balconnière au-dessus afin de limiter l'altération.

Au chapitre 011, compte 61 :

- L'installation d'un distributeur de pain, dans un premier temps en location pour six mois. Le coût de cette location sera déduit en cas d'achat. A ce jour, il a été reçu deux offres pour ce type de système. M. BERGER explique qu'il y a la possibilité d'être subventionné mais il serait préférable que se soit le boulanger qui investisse dans ce matériel.

M. LACOUDRE demande si dans ce tarif est inclus le paiement par SMS et CB car cela a un coût relativement élevé. M. BERGER précise que cette prestation est bien prise en compte.

Certains conseillers pensent que cette installation peut-être utile car le premier boulanger se trouve à plusieurs kilomètres.

- Concernant le matériel roulant, Madame le Maire précise qu'il a été reçu une facture élevée concernant l'entretien du tracteur. Il est donc suggéré de faire faire des devis à d'autres prestataires afin de voir pour limiter le coût de l'entretien du matériel roulant. M. PLANCHON demande si l'agent communal prépare une liste des choses à changer ou regarder avant de faire faire l'entretien, cela permettrait peut-être de limiter les frais. Il souhaite savoir si les pneus ont été changés.

Au chapitre 011, compte 65 :

- Pour le SDE18, il est prévu de prendre une compétence complémentaire pour procéder au changement des ampoules sodium en led, cette opération est prise en charge à hauteur de 50% par le SDE18. De plus, cette compétence nous permettra de changer les ampoules grillées sans sur coût par le SDE18.

Monsieur ANCLIN demande si cette opération sera effectuée en plusieurs phases. M. PLANCHON précise qu'il faut faire une étude sérieuse, M. BERGER confirme qu'elle a été faite.

Il est convenu que M. LACOUDRE transmette à M. PLANCHON l'étude du SDE18 pour information.

M. ANCLIN précise que dans l'avenir les ampoules à sodium risquent d'être interdites et Madame le Maire rajoute que c'est aussi une démarche écologique.

Au chapitre 012, compte 6218 :

- M. BERGER informe que cela concerne la mise à disposition du personnel de Vinon. Madame le Maire précise que cette mise à disposition est de six mois avec renouvellement jusqu'en décembre 2021 et que la décision de rester sera prise par la

secrétaire à l'issue de cette date.

Dans les recettes d'investissement, chapitre 13, compte 1323 :

- La subvention concernant le busage des fossés de Villeville est reportée à 2022. En effet, le devis est signé mais n'a pas eu de suite pour l'instant. La commune est dans l'attente du rapport du CIT afin de mieux cibler les travaux. Des demandes de subventions DETR et départementales seront faites après renégociation. M. ANCLIN propose de passer une partie des travaux sur la réfection des fossés.

Dans les dépenses d'investissement, en immobilisation incorporelle, chapitre 20, compte 204 :

- On retrouve le SDE18 plan « rêve » pour le changement de l'éclairage public. M. PLANCHON s'interroge sur cette extension à la Riboullière, car il n'en a pas été informé. M. LACOUDRE précise que c'est une demande qui a été faite par un administré. M. BERGER précise que cette demande est valorisée, mais pas votée.

En immobilisation corporelle, au chapitre 21, compte 2152 :

- Il a été valorisé un abri pour le distributeur de pain mais qui sera construit uniquement après les 6 mois de test. M. ANCLIN propose de voir pour trouver un emplacement autre que vers l'église et pense qu'il aurait une meilleure rentabilité sur la route de Nérondes. M. PLANCHON interpelle sur le raccordement électrique du distributeur. M. ANCLIN suggère des panneaux solaires.

M. BERGER termine en expliquant que le budget a été agréable, qu'il a apprécié l'investissement de M. MILLET et le travail en collaboration avec le secrétariat.

M. BERGER demande la possibilité d'avoir un point en septembre 2021 sur le budget afin d'avoir une meilleure visibilité et ainsi cela permettra également de faire le point sur les projets en cours.

Madame le Maire précise que le prochain conseil se tiendra le 6 avril pour voter le budget.

M. LACOUDRE interpelle car il n'a pas vu apparaître la subvention de 50 euros pour le Souvenir Français, M. BERGER va la rajouter.

Questions diverses :

☞ BERRY NUMÉRIQUE :

Madame le Maire informe que BERRY NUMÉRIQUE a annoncé une couverture totale de la commune pour fin septembre 2022. Madame TORASSO pense qu'il faut tenir compte de cette information pour prévoir les enrobées. M. BERGER demande où sera positionné le répartiteur car il a entendu que sur Nérondes, il n'y avait pas assez de prises par rapport à la demande !

Madame le Maire rajoute que BERRY NUMÉRIQUE demande le numérotage de toutes les maisons. La poste a transmis en mairie un devis de 2 000 € pour cette prestation. Madame le Maire propose de faire le relevé sur la commune afin de limiter les coûts.

☞ PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS :

Le syndicat Pays Loire Val d'Aubois lance des appels à projet, la commune a donc déposé plusieurs fiches projet :

- Aménagement du centre bourg
- Distributeur automatique de baguettes
- Éclairage public
- Église
- Gestion des eaux pluviales

- Isolation d'un logement communal
- Verdissement et fleurissement

Madame le Maire propose que M. MILLET rencontre M. COURTILAT pour faire le point sur ces projets.

☞ Mme le Maire donne la parole à Mme TORASSO.

- Mme TORASSO souhaite revenir sur le courrier « lettre ouverte » envoyé à la mairie le 19 janvier dernier, elle est dans l'attente d'une réponse ou d'un échange.
Madame le Maire propose de rencontrer les quatre protagonistes de ce courrier en privé.
- Mme TORASSO rappelle que le bulletin communal n°2 est sorti en décembre, le n°3 devait paraître en mars, qu'en est-il ?
Madame le Maire précise qu'elle n'a pas de retour pour l'instant de la commission communication. M. Berger précise que nous sommes lamentables au niveau de la communication.
- Mme TORASSO interpelle Madame le Maire sur les commissions qui sont écourtées car d'autres réunions suivent ou bien les participants qui partent en cours de réunion, ou qui ne préviennent pas de leur absence. Madame le Maire précise que ce n'est pas récurrent. M. BERGER rappelle que c'est arrivé six fois en 4 mois.
Il est proposé que le secrétariat de mairie centralise les dates de commission afin de tenir un planning. Madame TORASSO informe que la prochaine commission Vie Locale se tiendra le 3 avril de 9h à 11h.
Monsieur PLANCHON intervient pour souligner l'absence de 2 conseillers et du premier adjoint (pris sur une autre réunion professionnelle) et revient sur l'horaire tardif des conseils municipaux liés à la disponibilité des actifs, horaire qui interdit aux habitants d'y assister. Les dates de conseils étant annoncées bien à l'avance, les conseillers pourraient facilement annoncer leur absence, ce qui permettrait d'agencer les horaires au mieux pour tous ceux qui y participent.
- Mme TORASSO rappelle qu'elle a fourni il y a un mois et demi un produit nettoyant pour le sol de la mairie mais constate qu'il n'a pas été utilisé. Elle trouve que l'état est limite insalubre et propose de faire venir une entreprise pour le nettoyage car en effet se sont des tâches peu valorisante pour l'agent. Madame le Maire confirme que l'agent communal a testé le produit mais sans résultat, elle propose également de demander un devis pour les vitres des bâtiments communaux. Madame TORASSO propose de contacter la SEGPA de la Guerche pour les petits travaux d'entretien.
Madame le Maire valide et précise qu'elle a contacté le LEAP de Bengy/Craon pour le fleurissement de la commune mais au vu de la crise sanitaire actuelle c'est reporté à 2022.

En fin de séance, la secrétaire interpelle les conseillers sur le dossier de « Revitalisation du centre bourg » pour la réunion du mardi 30 mars, qu'elle a transmis par le biais de Wetransfert et leur demande une confirmation de réception.

Séance levée à: 21:00

En mairie, le 25/03/2021
Le Maire
Violette FERNANDES

Elus	Fonction	Emargement
FERNANDES Violette	Maire	
LACOUDRE Guy	Adjoint	
MILLET Nicolas	Adjoint	Excusé (Procuration à FERNANDES Violette)
ANCLIN Nicolas	Conseiller	
BERGER Jean-Pierre	Conseiller	
DELUGE Paul	Conseiller	Absent
PLANCHON Alain	Conseiller	
TORASSO Sandra	Conseiller	
YENK Ingrid	Conseiller	Excusé (Procuration à LACOUDRE Guy)